



APPORTEZ VOTRE ÉQUIPEMENT PERSONNEL DE COMMUNICATION ET
POLITIQUE D'UTILISATION ACCEPTABLE

TABLE DES MATIERES

Vision	3
Mission	3
Valeurs	3
Adhésion des élèves à la politique	5
Apportez votre appareil personnel de communications (AVEC)	6
Aperçu général	6
Quels élèves sont autorisés à participer à AVEC ?	6
Les élèves sont-ils tenus d'apporter leur propre appareil mobile à l'école ?	6
Quels appareils mobiles les élèves sont-ils autorisés à apporter à l'école ?	7
Les élèves sont-ils autorisés à charger leurs appareils mobiles personnels à l'école ?	7
Les élèves peuvent-ils imprimer sur des imprimantes scolaires à partir de leurs appareils mobiles personnels ?	7
Les élèves sont-ils autorisés à utiliser leurs appareils mobiles personnels comme bon leur semble ?	7
Instructions aux élèves et aux parents	7
Politique de ERV sur les appareils électroniques	9
Élèves du Secondaire	9
Élèves du Primaire	9

Vision

Transmettre un héritage dans le domaine de l'éducation qui valorise les qualités d'ouverture d'esprit, de tolérance et du respect de l'autre, offrant ainsi un modèle de pratiques exemplaires pour l'avenir de tous les élèves vivant au Gabon, quel que soit leur pays d'origine.

Mission

Devenir l'école la plus dynamique d'Afrique, mettant l'accent sur la pérennité et l'innovation, afin de jouer un rôle important dans l'éducation au Gabon et dans toute l'Afrique.

Valeurs

EXCELLENCE

Dans tous les aspects de la vie : dans les relations humaines, dans les aptitudes personnelles et les attentes.

RESPECT

Le respect envers nous-mêmes, envers les autres et notre environnement.

VERTUS

Nous valorisons la vérité et l'honnêteté, la tolérance, l'intégrité et la responsabilité.

Vision

To provide a legacy in education which promotes qualities of open-mindedness, tolerance and respect for others, which will provide a best practice model for the future of students from all nations in Gabon.

Mission

To become Africa's most enterprising school, focusing on sustainability and innovation to play a significant role in Gabon's and in Africa's education.

Values

EXCELLENCE

We strive for excellence in every aspect of life: in human relations, in one's abilities and expectations.

RESPECT

We respect ourselves, our environment, and each other.

VIRTUES

We value truth and honesty, tolerance, integrity and responsibility.

I. Politique d'utilisation acceptable

ERV fournit des ressources électroniques, y compris un accès à Internet et un espace de stockage pour les travaux des élèves, comme partie intégrante du programme d'études. Le comportement et le langage dans l'utilisation de ces ressources doivent être conformes aux normes de la classe.

Les élèves de ERV acceptent les responsabilités et restrictions suivantes :

- Utiliser les ressources électroniques, y compris l'espace de stockage, uniquement à des fins éducatives liées au travail à ERV, et non à des fins personnelles, commerciales ou illégales, ou pour toute autre utilisation inappropriée.
- N'utiliser l'Internet qu'avec l'autorisation du membre du personnel responsable. Ne pas accéder à l'Internet via un compte WiFi personnel ou par tout autre moyen que la connexion sans fil sécurisée fournie par le système scolaire.
- Ne pas utiliser de jeux ou d'autres ressources électroniques dont le contenu est répréhensible ou qui m'engagent dans une activité simulée inappropriée.
- Ne pas donner mon mot de passe à un autre utilisateur, ni tenter d'apprendre ou d'utiliser le mot de passe de quelqu'un d'autre, et ne pas transmettre mon adresse ou mon numéro de téléphone, ni aucune information personnelle ou confidentielle sur moi-même ou sur d'autres personnes.
- Ne pas télécharger, relier ou intégrer une image de moi-même ou d'autres personnes sur des sites publics non sécurisés sans l'autorisation de mon professeur et une autorisation parentale signée.
- Ne pas faire de déclarations ou utiliser l'image d'une autre personne par le biais de publications sur un site Web, de courriels, de messages instantanés, etc., qui harcèlent, intimident, menacent, insultent, diffament ou ridiculisent les élèves, les enseignants, les administrateurs ou d'autres membres du personnel de la communauté scolaire, font des déclarations qui sont faussement attribuées à d'autres personnes, ou utilisent un langage obscène ou inapproprié de quelque manière que ce soit.

- Ne pas tenter d'accéder, de télécharger ou de transmettre du matériel qui attaque des groupes ethniques, religieux ou raciaux, ou du matériel de nature pornographique ou explicitement sexuelle, ou de toute autre manière inappropriée.
- Ne pas enfreindre les lois sur les droits d'auteur, endommager ou altérer le matériel ou les logiciels, vandaliser ou détruire des données, s'introduire dans les fichiers d'un autre utilisateur, les modifier ou les détruire, introduire ou utiliser des "virus" informatiques, tenter d'accéder à des informations ou à des réseaux à accès restreint, bloquer, intercepter ou interférer avec tout courrier électronique ou toute communication électronique des enseignants et des administrateurs avec les parents ou d'autres personnes.
- Signaler tout problème au membre du personnel concerné.
- Comprendre que mon utilisation des ordinateurs du système scolaire n'est pas privée, et que ERV se réserve le droit de surveiller l'utilisation pour assurer le respect de ces directives ; les violations peuvent entraîner la révocation de l'accès à l'ordinateur et/ou d'autres mesures disciplinaires.
- Comprenez que la conduite interdite décrite ci-dessus est également interdite en dehors du campus lors de l'utilisation des sites ou des équipements de l'école/du district. Si l'utilisation abusive de sites ou d'équipements a pour effet d'interférer sérieusement avec le processus éducatif, de telles violations hors campus peuvent conduire à des mesures disciplinaires.
- Comprendre que l'utilisation d'un appareil personnel est à la seule discrétion de l'administrateur du bâtiment et/ou de l'enseignant de la classe

II. Apportez votre propre appareil (BYOD)

A. Aperçu général

Le BYOD, ou Bring Your Own Device (apportez votre propre appareil), consiste à autoriser les élèves à apporter leurs propres appareils technologiques mobiles à l'école. Le BYOD augmente la quantité de technologie disponible dans la classe, donnant aux élèves un accès plus pratique aux appareils technologiques pour l'apprentissage.

B. Quels élèves doivent apporter un appareil à l'école ?

Les élèves du Primaire et du Secondaire sont tenus d'apporter chaque jour à l'école un appareil approprié et en parfait état de marche.

C. Quels sont les appareils que les élèves sont autorisés à apporter à l'école ?

Les élèves sont autorisés à utiliser des appareils personnels, notamment des ordinateurs portables, des netbooks, des tablettes, des smartphones et des eReaders. Lorsque les parents demandent aux élèves d'apporter un téléphone portable à l'école, celui-ci doit être éteint et rangé à l'écart pendant toute la durée de la journée scolaire. Les appareils de jeu portatifs et les consoles de jeu ne sont pas autorisés.

D. Les élèves sont-ils autorisés à charger leurs appareils personnels à l'école ?

Les élèves qui choisissent d'apporter un appareil personnel à l'école doivent s'assurer que la batterie de l'appareil est complètement chargée en début de journée. Les élèves peuvent être autorisés à charger leur appareil personnel en classe, à la discrétion de l'enseignant.

E. Les élèves peuvent-ils imprimer sur les imprimantes de l'école à partir de leurs appareils personnels ?

Non. Les imprimantes sont sur un réseau différent, elles ne seront donc pas accessibles pour une utilisation à partir d'appareils mobiles personnels.

F. Les élèves seront-ils autorisés à utiliser leurs appareils personnels quand bon leur semble ?

L'enseignant de la classe déterminera quand l'utilisation des appareils appartenant aux élèves sera appropriée sur le plan éducatif et accordera aux élèves la permission d'utiliser leurs appareils mobiles personnels. Lorsque les élèves n'utilisent pas leurs appareils personnels pour des activités approuvées par leur professeur, ils doivent

mettre leurs appareils en sourdine ou les éteindre et les ranger dans un endroit désigné par leur professeur (par exemple dans leur sac ou leur casier).

G. Responsabilités

- Les enseignants, le personnel et l'équipe TIC de ERV ne sont pas responsables des appareils des élèves et ne peuvent pas les réparer.
- Les élèves doivent utiliser la connexion SSID de ERV lorsqu'ils accèdent à Internet ou à des ressources en ligne depuis l'école. Les élèves ne sont pas autorisés à se connecter à des réseaux sans fil, câblés ou VPN non autorisés pour contourner le réseau sans fil des élèves de ERV. Les élèves ne peuvent connecter qu'un seul appareil personnel à la fois au réseau sans fil de ERV.
- Avant de procéder à un enregistrement audio ou vidéo ou de prendre une photo, l'élève doit obtenir l'autorisation d'un enseignant, du Directeur Adjoint ou de la Directrice de l'école et de la personne enregistrée, filmée ou photographiée. L'élève doit obtenir la même permission avant de publier, d'afficher, de diffuser, de partager ou de transférer des enregistrements audio/vidéo ou des photographies/images. Les enregistrements et les photographies ne sont autorisés que dans le cadre d'un projet ou d'une activité approuvés par l'enseignant.
- ERV n'est pas responsable du vol, de la perte ou de la détérioration de l'appareil mobile personnel d'un élève.